



# COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 6 DECEMBRE 2019 A 9H30

*Établi en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
et de l'article 30 du règlement intérieur*

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 décembre à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à Saint-Contest, dans une salle de réunion du restaurant LE TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

## **Présents :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

## **Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

## **Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

## **I. TRAVAUX DES COMMISSIONS**

### **ENERGIE**

Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical  
Projet de centrale photovoltaïque au sol – Vire Normandie  
DTMO du SDEC ÉNERGIE à la commune d'Hermanville-sur-Mer, pour le projet photovoltaïque de la toiture du futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel de la commune  
Programme de Bornes de recharge pour véhicules électriques  
Convention de groupement de commande pour un logiciel « achat d'énergie »

### **ADMINISTRATION-FINANCES**

Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 – Budget principal  
Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 – Budget annexe Energies Renouvelables « EnR »  
Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 – Budget annexe Mobilité Durable « MD »  
Engagement de crédits d'investissement avant le vote des budgets 2020  
Financements par fonds de concours  
Déclaration des effectifs

### **CONCESSION ELECTRICITE**

Convention pour un référentiel commun Terme I  
Convention dite d'expérimentation : pertes techniques  
Projet de modification du régime du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification)  
Protocole B - Actualisation de la valeur vénale des terrains situés hors zones constructibles

### **CONCESSIONS GAZ**

Avenant n° 17 d'extension du périmètre du contrat historique GRDF  
Avenants aux conventions de concessions PRIMAGAZ (DSP1 et 2)

### **NOUVELLES TECHNOLOGIES**

Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical

## TRAVAUX

Programme d'extension du réseau public d'électricité – 8ème tranche 2019  
Programme de sécurisation du réseau public d'Electricité – 1ère tranche 2020  
Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 2ème tranche 2020  
Programme d'extension du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2020  
Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage  
Projet d'évolution des forfaits Eclairage Public : retour de la présentation faite en CLE

## SOLIDARITE

Aides aux familles pour impayés de gaz propane  
Soutiens financiers à la rénovation énergétique

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical  
Aides au développement du réseau électrique

## II. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2019  
Compte-rendu des délégations de dépenses  
Marchés Publics  
Transferts de compétences  
Actualités  
Échéancier – Fin du 2nd semestre 2019 et principales premières échéances 2020

### 2019-08/BS/DB-01

#### DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE D'HERMANVILLE SUR MER POUR LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA TOITURE DU FUTUR POLE ENFANCE JEUNESSE ET SOCIO-CULTUREL DE LA COMMUNE

A noter que M. Jacques LELANDAIS, Président et maire d'Hermanville-sur-Mer, ne participe pas au vote. La séance est présidée, pour ce vote, par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1<sup>ère</sup> vice-Présidente.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la commune d'Hermanville-sur-Mer pour la réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante (jointe en annexe) ainsi que tout acte s'y rapportant.

### 2019-08/BS/DB-02

#### PROGRAMME DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 1ERE TRANCHE 2020 (NCPA ET LISIEUX)

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux 2020, pour l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques pour un montant global de 56 352 € HT ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2317 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition 2018/2019 du Budget Annexe MD ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## 2019-08/BS/DB-03

### CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC LE TEN POUR L'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES CONTRATS D'ENERGIE

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention de groupement de commande proposée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Arrivée de Messieurs Joël BELLANGER et Jacques ROYER ET DE Mme Claude GLASSON.

## 2019-08/BS/DB-04

### DECLARATION DES EFFECTIFS

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'ingénieur territorial au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 2e classe au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- **DECIDE** d'ouvrir six postes de techniciens au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'attaché territorial au 1<sup>er</sup> février 2020,
- **DECIDE** d'adapter le tableau des effectifs en conséquence,
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Départ de Monsieur Nicolas JOYAU.

## 2019-04/BS/DB-05

### ACTUALISATION DE LA VALEUR VENALE DES TERRAINS SITUÉS HORS ZONES CONSTRUCTIBLES POUR LA CONSTITUTION DE DROITS REELS DE JOUISSANCE SPECIALE SUR DES PROPRIETES PRIVEES (PROTCOLE B)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés hors zone constructible à :

En €/m <sup>2</sup>	A compter du 15 décembre 2019
Dans les autres zones	0,900 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents et à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire cette décision.
- **PRECISE** que l'ensemble des autres dispositions de la délibération du Bureau syndical en date du 28 juin 2019 relative au régime de constitution de droits réels de jouissance spéciale sont maintenues.

## 2019-08/BS/DB-06

### PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 8EME TRANCHE 2019

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la huitième tranche de travaux 2019, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée, concernant 7 projets, pour un montant de 70 479,18 HT ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du budget principal ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## 2019-08/BS/DB-07

### PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 1ERE TRANCHE 2020

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2020 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée, concernant 40 projets, pour un montant de 842 540,82 € HT ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du budget principal ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## 2019-08/BS/DB-08

### PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 2EME TRANCHE 2020

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2020 de renforcement du réseau public d'électricité proposée, concernant 7 projets, pour un montant de 278 009,72 € HT ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du budget principal ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## 2019-08/BS/DB-09

### PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 1ERE TRANCHE 2020

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2020, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée, concernant 33 projets, pour un montant de 689 731,09 HT ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du budget principal ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## 2019-08/BS/DB-10

### CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE COLOMBELLES AU SDEC ÉNERGIE, AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D'EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX "AVENUE BLUM

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "Avenue Blum" sur le territoire de la ville de Colombelles ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 4581819 – Travaux sous mandat Eclairage du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

## 2019-08/BS/DB-11

### CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE LOUVAGNY AU SDEC ÉNERGIE, AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D'EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX "RD 90, RUE PRINCIPALE ET CHEMIN DU CHATEAU"

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "RD 90, rue Principale et chemin du Château" sur le territoire de la commune de Louvagny ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 4581819 – Travaux sous mandat Eclairage du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

## 2019-08/BS/DB-12

### CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE PONTS-SUR-SEULLES AU SDEC ÉNERGIE, AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D'EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX "RD 35 - ROUTE DE REVIERS" SITUES SUR LA COMMUNE DELEGUEE D'AMBLIE

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés " RD 35 - Route de Reviers" sur le territoire de Ponts-sur-Seulles, pour la commune déléguée d'Amblie ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 4581819 – Travaux sous mandat Eclairage du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

## 2019-08/BS/DB-13

### CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE PONTS-SUR-SEULLES AU SDEC ÉNERGIE, AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D'EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX "RUE DES MOULINS" SITUES SUR LA COMMUNE DELEGUEE D'AMBLIE

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "Rue des moulins" sur le territoire de Ponts-sur-Seulles, pour la commune déléguée d'Amblie ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 4581819 - Travaux sous mandat Eclairage du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

## 2019-08/BS/DB-14

### CONVENTION AVEC LES LOTISSEURS PRIVES POUR LA DESSERTE INTERIEURE DE LOTISSEMENTS PRIVES EN COMMUNES RURALES - BOURGUEBUS - CASTINE-EN-PLAINE (ROCQUAN COURT) - FEUGUEROLLES-BULLY - MEZIDON-VALLEE-D'AUGE (CROISSANVILLE)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les quatre conventions proposées, permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à les signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

## 2019-08/BS/DB-15

### AIDES AUX FAMILLES – ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LE REGLEMENT D'UNE FACTURE DE GAZ PROPANE RESEAU – CCAS DU HOM

A noter que M. Philippe LAGALLE, Président du CCAS du Hom, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver une aide de 90 € au bénéfice du demandeur résidant sur la commune du HOM ;
- **DIT** que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65738 – Subventions aux organismes publics du Budget Principal ;
- **APPROUVE** le contenu de la convention de soutien aux familles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents et à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire cette décision.

## 2019-08/BS/DB-16

### AVENANT N° 1 A LA CONVENTION EN DATE DU 21 JUIN 2018, LIANT SOLIHA ET LE SDEC ÉNERGIE

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 de la convention en date du 21 juin 2018 liant le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA permettant de porter le montant maximal de la subvention 2020 à 30 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

## 2019-08/BS/DB-17

### AVENANT N° 1 A LA CONVENTION EN DATE DU 21 JUIN 2018, LIANT LE SDEC ÉNERGIE ET LE CDHAT (CENTRE DE DEVELOPPEMENT POUR L'HABITAT ET L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES)

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 de la convention en date du 21 juin 2018 liant le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA permettant de porter le montant maximal de la subvention 2020 à 10 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

## 2019-08/BS/DB-18

### AVENANT N° 1 A LA CONVENTION EN DATE DU 21 JUIN 2018, LIANT LE SDEC ÉNERGIE ET INHARI

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 de la convention en date du 21 juin 2018 liant le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA permettant de porter le montant maximal de la subvention 2020 à 20 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

## 2019-08/BS/DB-19

### SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE - SOLIHA - CAEN

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** l'attribution de l'aide proposée de 2 250 € (frais de gestion opérateur inclus) pour la rénovation du logement situé sur la commune de Caen ;
- **DIT** que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

## 2019-08/BS/DB-20

### SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE - INHARI - LES MONTS D'AUNAY

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'attribution de l'aide proposée de 2 250 € (frais de gestion opérateur inclus) pour la rénovation du logement situé sur la commune des Monts d'Aunay ;
- **DIT** que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

## 2019-08/BS/DB-21

### AIDES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU RESEAU ELECTRIQUE

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux (17 projets pour un montant total de 272 507,38 €, la participation du Syndicat (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élevant à 191 398,13 €) et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du budget principal ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## 2019-08/BS/DB-22

### AIDES AUX EXTENSIONS POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DES SITES PRIVES 2019

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE aux extensions pour l'alimentation électrique des sites privés 2019 (2 projets pour un montant total de 18 305,86 €, la participation du Syndicat (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élevant à 8 270,94 €) et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du budget principal ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.



## 2019-08/BS/DB-23

### AIDES AUX EXTENSIONS POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DES SITES PRIVÉS 2020

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE aux extensions pour l'alimentation électrique des sites privés 2020 (11 projets pour un montant total de 105 251,29 €, la participation du Syndicat (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élevant à 54 885,38 €) et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 – Travaux Electricité du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## 2019-08/BS/DB-24

### REPARATION ET ENTRETIEN DU PARC DE VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES DU SDEC ENERGIE

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le lot 1 de l'accord-cadre de réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ENERGIE à LEROUX BROCHARD, pour un montant maximum de 27 500 € HT/an ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 de l'accord-cadre de réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ENERGIE à RENAULT, pour un montant maximum de 27 500 € HT/an ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 61551 des exercices 2019 et suivants du budget principal.

## 2019-08/BS/DB-25

### FOURNITURE ET MISE EN SERVICE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION 2019 - COMMUNE D'ARGENCES

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéoprotection 2019 – Commune d'Argences à la société CIRCET pour un montant HT de 130 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 de l'exercice 2020 du budget principal.

## 2019-08/BS/DB-26

### AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA « CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LA COMMUNE DE COURTONNE-LA-MEURDRAC (14) »

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter l'avenant proposé permettant d'arrêter le forfait définitif de rémunération :

Montant initial du marché HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT	TVA	Montant TTC
24 390 €	5 600 €	29 990 €	5 998 €	35 988 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

## 2019-08/BS/DB-27

### TRANSFERTS DE COMPETENCES : VAUCELLES (SL) - LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR, GONNEVILLE-SUR-MER, OSMANVILLE, CAGNY, GRAYE-SUR-MER, VAUCELLES (GAZ) - LIVAROT-PAYS-D'AUGE ET PRE-BOCAGE INTERCOM (ENR) - TERRES DE DRUANCE ET CC TERRE D'AUGE (EP)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les transferts de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE présentés par les communes de La Rivière-Saint-Sauveur, Gonneville-sur-Mer, Osmanville, Cagny, Graye-sur-Mer et Vaucelles ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse », visée à l'article 3.5 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Vaucelles ;
- **ACTE** l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la communauté de communes Pré Bocage Intercom pour que le SDEC ENERGIE réalise ses trois projets de toitures photovoltaïques (PSLA de Caumont-sur-Aure et de Villers-Bocage et gymnase de Villers-Bocage) ;
- **ACTE** l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Livarot-Pays-d'Auge pour que le SDEC ENERGIE réalise son projet bois énergie avec création d'un réseau technique sur la commune déléguée de Fervaques ;
- **ACTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public » de la commune de Terre de Druance sur l'ensemble de son territoire ;
- **ACTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public » de la communauté de communes de Terre d'Auge, avec l'option 100% lumière, sur l'ensemble de son territoire ;
- **PRECISE** que la commune de Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière, dont le transfert de la compétence gaz a été acté par le Bureau Syndical du 25 octobre 2019, est rattachée à la convention de concession liant PRIMAGAZ et le SDEC ÉNERGIE ;
- **DECIDE** la mise en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

Le Bureau Syndical adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2019 et prend acte des informations communiquées dans le cadre du rapport du Président.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 12h30.

Le Président



Jacques LELANDAIS

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.